

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU RNCREQ

Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec pour les années 2013 et 2014.

1. Référence : HQT-3, document 1, pages 7, Efficience

Préambule :

La signature d'ententes-cadres avec les fournisseurs pour la période 2008 à 2013 aura permis de réduire les prix à l'achat des transformateurs de puissance et d'inductances shunt utilisés en projets, permettant des économies annuelles moyennes de l'ordre de 10 M\$.

Demandes :

1.1 Pour chacune des années 2008 à 2013, veuillez fournir le coût d'achat total des transformateurs de puissance et des inductances.

2. Référence : HQT-3, document 1, page 10, tableau 1

Préambule :

Pour l'année 2012, on remarque un gain d'efficience additionnel de 47,7 M\$.

Pour l'année 2012, les gains paramétriques sont de 6,6 M\$. Par contre pour les années 2013 et 2014, ils sont respectivement de 6,0 M\$ et 6,1 M\$.

Demandes :

2.1 Veuillez préciser d'où provient le gain de 47,7 \$ en 2012.

2.2 Veuillez expliquer la diminution des gains paramétriques en 2013 et 2014 par rapport à 2012.

- 3. Référence :** (i) HQT-3, document 1, pages 16 et 17
(ii) HQT-3, document 2, page 10

Préambule :

La référence (i) mentionne :

Un autre élément qui caractérise le cadre actuel d’opération du Transporteur est la sollicitation accrue de son réseau, comme en témoigne la figure 4, et ce, en l’absence d’ajout significatif de capacité au cours des dernières années.

La figure de la page 17 présente l’énergie annuelle transitée sur le réseau sur la période 2008-2012.

La référence (ii) présente la capacité du réseau de transport à partir de 2008.

À partir de ces valeurs, le RNCREQ a calculé le facteur d’utilisation du réseau et présente ses résultats au tableau ci-dessous.

Facteur d'utilisation du réseau			
	capacité	énergie transitée	FU
	MW	TWh	
2008	41 834	216	0,589
2009	42 340	211	0,569
2010	42 391	205	0,552
2011	42 970	203	0,539
2012	43 048	205	0,544

On peut constater une diminution du facteur d’utilisation du réseau depuis l’année 2008.

Demandes :

- 3.1** Veuillez expliquer votre affirmation à l’effet que la sollicitation du réseau s’est accrue.

4. Référence : HQT-3, document 2, pages 9 et 10

Préambule :

Le Distributeur mentionne que « l'évolution des CNE en fonction de la capacité du réseau est maintenue en deçà de la croissance de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») et ce, durant toute la période de 2008 à 2014. »

Au tableau 6, on peut observer que la valeur de la première année (2008) de la colonne « en k\$/MW » est différente de celle de la colonne « en k\$/MW avec inflation selon IPC ».

Demandes :

- 4.1 Étant donné que l'année 2008 est l'année de référence, veuillez expliquer que la valeur des deux colonnes soit différente pour cette année. Le RNCREQ se serait attendu à ce que pour l'année de référence, il n'y ait pas d'inflation cumulée aux valeurs.

5. Référence : R-3777-2011, HQT-3, document 2, page 11

Préambule :

La référence présente un tableau montrant la valeur annuelle des charges nettes d'exploitation sur la période 2001-2012, soit sur une plus longue période que dans le dossier actuel. On peut constater qu'il y a eu une diminution importante entre 2007 et 2008.

Demandes :

- 5.1 Veuillez indiquer si la valeur de 2008 reflète la même réalité que la valeur de 2007. Veuillez expliquer votre réponse.

6. Référence : HQT-3, document 2, page 11

Préambule :

Concernant l'évolution du coût de service total excluant les taxes en fonction de la capacité du réseau, le Transporteur conclut :

La figure 2 démontre l'efficacité du Transporteur à maintenir l'évolution de son coût de service total en fonction de la capacité du réseau en deçà de la croissance de l'IPC et ce, durant toute la période de 2008 à 2014.

Au tableau 7, on peut observer que la valeur de la première année (2008) de la colonne « en k\$/MW » est différente de celle de la colonne « en k\$/MW avec inflation selon IPC ».

Demandes :

- 6.1** Étant donné que l'année 2008 est l'année de référence, veuillez expliquer que la valeur des deux colonnes soit différente pour cette année. Le RNCREQ se serait attendu à ce que pour l'année de référence, il n'y ait pas d'inflation cumulée aux valeurs.

7. Référence : HQT-6, document 3, page 5

Préambule :

Le Transporteur présente un tableau montrant le coût des achats de service de transport sur différents réseaux. On peut constater que le coût du service de transport sur le réseau CRT diminue à partir de l'année 2011 alors que celui sur le réseau RTA augmente à partir de l'année 2012.

Demandes :

- 7.1** Veuillez expliquer l'augmentation du coût de transport sur le réseau RTA.

- 8. Référence :**
- (i) HQT-7, document 1, pages 5 à 7, tableaux 2 à 5
 - (ii) Rapport annuel du Transporteur au 31 décembre 2012, HQT- 3, document 1, page 10
 - (iii) HQT-12, document 2, pages 12 et 13

Préambule :

Les tableaux de la référence (i) présentent l'Évolution de la base de tarification pour chacune des années 2011 à 2014. On y retrouve notamment une colonne « Mises en exploitation ».

Selon la référence (ii), le projet d'intégration des éoliennes issues du premier appel d'offres (990 MW) est réalisé à 100% et celui de l'appel d'offres A/O 2005-03 (2000 MW) est réalisé à 23,2%.

Les tableaux de la référence (iii) présentent une Évaluation de la contribution du Distributeur pour les années 2011 à 2014. Le RNCREQ remarque que les projets d'intégration de la production éolienne n'apparaissent pas dans les listes des projets présentées.

Demandes :

- 8.1** Pour chacune des années 2011 à 2014 de la référence (i), veuillez identifier la valeur des mises en exploitation reliées à l'intégration de la capacité éolienne.
- 8.2** Veuillez préciser la valeur totale des projets mis en exploitation et la valeur des contributions reçues ou à recevoir du Distributeur ou d'autres.
- 8.3** Veuillez expliquer l'absence des projets d'intégration de la production éolienne dans les listes de projets de la référence (iii).

- 9. Référence :** HQT-8, document 1, pages 11

Préambule :

La référence présente le tableau A1-2, montrant les Intrants du coût du capital prospectif pour 2013 et 2014. Sous la rubrique Taux prospectif de la dette pondéré par la composition on retrouve un item « Frais d'émission » ayant une valeur de 0,06%.

Demandes :

- 9.1** Veuillez indiquer en quoi consistent les Frais d'émission et à quoi correspond la valeur de 0,06%.

10. Référence : HQT-9, document 1, pages 15, lignes 3 et 8

Préambule :

Le Transporteur précise que ces taux d'utilisation représentent le rapport entre l'utilisation du réseau de transport à l'heure de pointe et la capacité de transport prévue à la pointe pour 2011 et 2012.

La capacité de transport prévue à la pointe est déterminée par la simulation d'un scénario de forte demande survenant dans les conditions d'exploitation à la pointe. Les capacités de transport ont été établies à 42 196 MW pour 2011 et 42 496 MW pour 2012.

Demandes :

- 10.1** Veuillez préciser s'il s'agit de la pointe mensuelle par rapport à la capacité de transport prévue à la pointe annuelle de l'année courante.
- 10.2** Veuillez préciser si la pointe annuelle est déterminée avec l'hypothèse que tous les équipements de transport sont disponibles et que la forte demande correspond à la demande maximale que ce réseau de transport pourrait satisfaire.

11. Référence : (i) HQT-9, document 1, pages 16 et 18
(ii) HQT-10, document 1, page 6
(iii) HQT-10, document 2, page 7

Préambule :

À la référence (i), le Transporteur mentionne :

Dans les tableaux 3 et 4, le Transporteur présente, à titre indicatif, la capacité de transfert des interconnexions en mode réception et en mode livraison pour les années 2011 et 2012, Les capacités de transfert indiquées à ces tableaux sont des capacités maximales de référence et non les capacités de transport fermes.

Le tableau de la page 18 présente la capacité de transfert en mode livraison pour chacun des chemins possibles.

À la référence (ii), le Transporteur précise une nouvelle modalité :

Il offre le service ferme conditionnel, une nouvelle modalité du service de transport ferme à long terme de point à point.

La référence (iii) présente la liste des réservations du Producteur et des autres clients du Transporteur pour l'année 2014.

Demandes :

- 11.1 Veuillez fournir les capacités de transfert ferme en mode livraison.
- 11.2 Veuillez fournir les capacités de transfert ferme conditionnel en mode livraison.
- 11.3 Étant donné les réservations énumérées à la référence (iii) veuillez fournir la capacité de transfert ferme et non ferme disponible sur chacun des chemins identifiés à la référence (i).

12. Référence : HQT-9, document 1, page 29

Préambule :

La référence présente un tableau montrant l'impact tarifaire des investissements projetés à l'horizon 2023. Le tarif annuel de l'année 2012 est de 71,40 \$/kW et le tarif annuel moyen sur la période est de 76,00 \$/kW

Demandes :

- 12.1 Veuillez confirmer que les investissements comprennent l'ensemble des investissements requis pour le maintien du réseau de transport et pour satisfaire les besoins requis de la charge locale et des clients de point à point. Si vous ne confirmez pas, veuillez préciser les catégories d'investissements qui sont inclus au tableau de la référence.
- 12.2 Veuillez présenter séparément l'impact tarifaire des investissements requis pour l'augmentation de la charge locale incluant le raccordement de la production éolienne, et l'impact tarifaire des investissements requis pour l'augmentation des besoins de point à point.